

Jeudi 7 septembre 2017

Classes de maternelle : Casque à vélo pour les enfants,

Chers parents,

Comme vous le savez, le port du casque est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans.

Pour répondre aux obligations réglementaires sur la cour de récréation des maternelles et dans le cadre des activités sportives, **merci d'apporter un casque à l'école marqué aux nom et prénom de votre enfant.**

Pendant les récréations, les enseignants ont établi un planning d'utilisation des vélos.

Pour éviter les oublis, il est vivement recommandé de laisser le casque à l'école mais vous avez la possibilité de le récupérer chaque soir si vous le souhaitez.

Cordialement,

Frédérique PARGNY

La directrice